



QUARTIER 2

REUNION DU 26 JANVIER 2024

Présents : Laurent SEVERAC, président, Michel BOUTIER, vice président, Sylvie ESTIBALS, secrétaire, Chantal GAETAN ,
secrétaire adjointe , Les 6 habitants référents de rue

Nombre de participants : 40 personnes

Ordre du jour :

1/ Présentation des vœux

Monsieur le président du quartier 2 présente les vœux du bureau pour 2024

2/ Présentation des référents de rues

Présentation des référents de rues en indiquant la rue concernée

Madame DEFAYE NELLY Chemin petit jean

Madame BUXIN GENEVIEVE allée de campagnac

Monsieur CAROL GUY chemin de la pierre

Madame GLAUDE MICHELE bas de l'avenue jean jaurés

Madame et Monsieur TROUETTE EVELYNE ET GUY lotissement castanet

Madame SANSSENE FLORENCE haut de l'avenue jean jaurés

Les référents de rue sont le lien entre le président et les habitants de la rue. Ils viennent en aide au bureau lors de la diffusion d'informations, de l'affichage des réunions, de la préparation de diverses animations du quartier.

Peuvent proposer des améliorations ou signaler des problèmes dans leur rue.

3/ Les réponses de la mairie aux diverses questions posées par le quartier 2

Monsieur le président indique qu'un tableau récapitulatif des questions et des réponses est à la disposition des habitants qui veulent le consulter lors de la réunion.

Le tableau est consultable sur le site de la mairie sur la page internet du quartier 2 et il est régulièrement mis à jour.

Les divers points abordés dans ce tableau :

La sécurité :

Une étude sera faite par la mairie pour limiter la vitesse chemin petit jean, avenue jean jaures, chemin de la métairie, avec la mise en place de passage piétons supplémentaires.

Tolérance zéro ou étude cas par cas pour les stationnements sur le trottoir, intervention de la police municipale

Gendarmerie et police municipale travaillent ensemble concernant les rodéos sur parking du lycée (vidéo surveillance)

Sécurité au niveau du caniveau le long du terrain de sport du lycée, une nouvelle demande sera faite à la mairie pour fixer le grillage sur le trottoir au-dessus du caniveau et retirer les buses béton.

Vigilance voisins : à la prochaine réunion les personnes intéressées pourront se faire connaître.

Les animaux :

arrêté municipal du 10/07/2012 existe pour interdire la promenade des chiens sans laisse dans les lieux publics.

Campagne de sensibilisation sur les crottes de chien en cours.

La végétation :

Un rappel est fait pour le ramassage des feuilles sur les trottoirs, les occupants (propriétaire ou locataire) de maison doivent ramasser les feuilles devant chez eux (une loi), comme ils doivent déneiger devant chez eux.

Également une loi sur la hauteur des haies et la distance avec les voisins, ces informations seront mises sur le site du quartier 2.

Une personne demande qui retire les feuilles qui s'accumulent impasse fontaine barreau sur le talus en face des maisons ?

Autres :

Sur la question des néons du gymnase qui restent allumés, pas de réponse de la mairie pour l'instant, la question sera à nouveau posée.

Modifier l'allumage des lampadaires suivant les saisons pas de réponse pour l'instant de la mairie.

Nom du gymnase : un ou des noms pourraient être proposés pour le gymnase près du lycée.

4/ réunion avec le proviseur du lycée Léon Blum :

Le bureau du quartier 2 a rencontré le proviseur du lycée Léon BLUM. Le proviseur a demandé si les lycéens se comportaient correctement dans le quartier. Pour l'instant aucune remarque des habitants.

Le proviseur nous a fait part du projet d'extension du lycée. Les travaux sont prévus pour débuter l'été 2025 pour 2 ans. Le lycée doit accueillir 1200 élèves. Les travaux vont occasionner des nuisances dans le quartier et une réorganisation de l'accueil des élèves. Monsieur le proviseur nous tiendra informés au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Le bureau a demandé à rencontrer les élus du CVL. Une réunion pourrait se faire courant du mois de mars.

Les élèves du lycée pourraient proposer un nom pour le gymnase.

5/ compte rendu des diverses réunions avec la mairie :

TRI SELECTIF

Des colonnes aériennes ont été placées à divers endroits du quartier. Les habitants s'interrogent sur le pourquoi de ce changement. Il est expliqué qu'au 1^{er} janvier 2024 le tri sélectif doit être proposé par les communes (directive européenne). La mise en place des colonnes suscite des remarques.

Plusieurs habitants indiquent que la colonne pour les cartons n'est pas pratique pour vider les déchets. Monsieur le président informe que la déchetterie peut donner des sacs pour faciliter l'apport dans cette colonne.

Le bureau du quartier 2 propose de faire remonter à terre de lauragais plusieurs remarques :

→ Avenue Jean Jaurés, les colonnes sont placées sur le trottoir et les habitants doivent déposer les ordures en étant sur la rue, danger. Voir proposition de les mettre sur la sortie du lotissement des jardins.

→ Chemin petit jean : déplacer les colonnes sur le fond du parking pour dégager la visibilité des automobilistes à la sortie de la rue du 8 mai 1945

→ Haut du chemin petit jean : proposition de mettre les colonnes sur le parking en face de la crèche, facilité pour stationner sans gêner la circulation chemin petit jean

→ Proposition de rajouter des colonnes sur le parking du lotissement petit jean (près du lycée), les colonnes en haut du chemin petit jean semblent insuffisantes compte tenu du nombre d'habitants dans ce secteur.

→ Déplacer les colonnes chemin de la pierre, elles sont sur un parking et prennent plusieurs places qui sont nécessaires aux habitants du secteur. Placer ces colonnes sur le rond-point (comme étaient auparavant les poubelles)

→ Est-ce qu'il serait possible sur certains lieux de masquer les colonnes par des paravents en bois ou autres. Est-ce que le fait que l'église soit classée, et que les habitants ont l'obligation de respecter certaines couleurs de volets ou façades, a été prise en compte pour la couleur et la forme des colonnes ?

→ Que sont devenues les anciennes poubelles ? Est-ce que des habitants peuvent en récupérer ?

Compostage : Depuis le 01/01/2024 un tri sélectif doit se faire les déchets alimentaires doivent être déposés dans un composteur, soit composteur individuel (terre de lauragais en vend) soit composteur partagé, soit composteur géré par une société privée (comme près de la gare)

Il est demandé aux habitants du quartier qui souhaitent un composteur partagé de se faire connaître. Un tableau est disponible dans la salle et il sera mis sur l'onglet du quartier 2 pour faire remonter des propositions à terre de lauragais

Concernant les composteurs gérés par une société c'est à l'étude.

CRÉATION D'UN CENTRE SOCIAL

Suite à une étude faite par la mairie, des habitants restent isolés, (jeunes ou moins jeunes).

La mairie souhaite mettre en place un centre social qui permettrait un lien social entre les habitants, qui proposerait diverses activités (culture, sport, création, bricolage...). Des activités seraient proposées tout au long de l'année dans un local de la mairie, avec des intervenants professionnels et bénévoles. La création de ce centre demande une habilitation de la CAF. Des subventions pourraient être versées pour la création et la gestion du centre.

Le pôle jeunesse et le pôle sport seraient associés à ce centre ainsi que des associations de Villefranche.

Les présidents de quartier sont associés à la création de ce centre social (différent du pôle social), des informations sur l'avancée du projet seront données à la prochaine réunion

Il serait souhaitable de donner un nom à ce centre pour ne pas le confondre avec le pôle social.

Des personnes demandent si ces activités ne vont pas faire concurrence aux associations de Villefranche. Monsieur le président indique que non, les associations seront associées à ce projet et les activités ne feront pas doublon

PLU (plan local d'urbanisme)

Monsieur le président indique qu'une réunion de consultation sur le PLU a eu lieu.

Des informations sont consultables sur le site de la mairie.

Le PLU est en cours d'étude et des réunions d'informations sont prévues.

CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

La mairie débute une campagne de stérilisation des chats errants. Les chats sont stérilisés et remis à l'endroit où ils ont été capturés.

Les habitants doivent signaler à la mairie si des chats errants sont dans leur quartier.

Une personne demande s'il serait possible de s'occuper des pigeons qui envahissent le centre-ville et font des nuisances sur les bâtiments.

PAGE FACEBOOCK

Une page Facebook sera créée par la mairie pour chaque quartier.

Le vice-président gèrera la page Facebook du quartier 2.

Cette page permettra d'informer sur le quartier 2, aucun commentaire ne pourra être mis sur la page.

Les habitants du quartier seront informés dès la création.

6/ proposition d'un repas du quartier

Monsieur le président propose d'organiser un repas du quartier 2, envisagé le vendredi 8 juin 2024, à confirmer.

Il sera demandé à la mairie s'il est possible d'utiliser le jardin public en bas de Jean Jaures

La date sera fixée pour ce repas « style auberge espagnole » à la prochaine réunion

Des volontaires seront nécessaires pour la mise en place et le rangement

7/ échanges sur la vie du quartier

→ Ou en est le projet du chemin pédestre qui devait être créé entre le village et la clinique Monié ?

→ Problème de sécurité rue de la métairie, avec beaucoup de circulation et surtout au moment du passage des bus scolaires. Serait-il possible de mettre un feu clignotant en bas de la rue pour prendre la route nationale ? quand le lycée sera agrandi et que d'autres résidences seront construites, la circulation sur cette rue sera importante.

- ➡ Mettre des passages piétons rue de la métairie.
- ➡ Un bus scolaire passe par l'avenue Jean Jaurès depuis plusieurs jours, ce qui pose des problèmes de circulation. Les bus scolaires ne doivent-ils pas passer par la rue de la métairie obligatoirement ?
- ➡ Des voitures sont souvent mal stationnées impasse Fontaine Barreau, sur le terre-plein. La police ne peut-elle pas passer plus souvent ?
- ➡ Il faudrait sécuriser le jardin public (avenue Jean Jaurès) la barrière ne peut pas être bloquée pour éviter que des enfants sortent de ce jardin. Mettre un système de sécurité que les enfants ne puissent pas faire fonctionner.
- ➡ Les habitants du chemin de la Pierre ont toujours un problème de pression d'eau. Depuis plusieurs années le problème n'est toujours pas résolu. Est-ce que la mairie ne peut pas intervenir auprès du réseau 31 pour qu'une solution soit trouvée ?
- ➡ Résoudre le problème du caniveau le long du terrain de sport du lycée, nettoyer le caniveau de toute la végétation qui pousse, peut-être l'élargir ou le creuser pour éviter les inondations lors des fortes pluies.
- ➡ Des habitants du faubourg Sébastopol (côté droit en montant) se demandent pourquoi ils font partie du quartier 2, alors que l'autre côté du faubourg et la rue de Thiers font partie du quartier 1 ? La limite des 2 quartiers portait à confusion à cet endroit.

Les prochaines réunions du quartier 2 :

vendredi 26/04/2024 à 18h30 foyer rural

vendredi 27/09/2024 à 18h30 foyer rural

vendredi 13/12/2024 à 18h30 foyer rural

Un repas quartier est envisagé le vendredi 8 juin 2024, date et lieu seront confirmés à la prochaine réunion.

Le président du quartier 2

Laurent SEVERAC

